

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
vendredi 20 octobre 2023  
**N° CP-2023-8-14-2**  
**N° applicatif 7233**

14<sup>ème</sup> **Commission**  
Commission Agglomération de Mulhouse

**Direction**  
Direction sports et vie associative

### **SOUTIEN A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet de convention triennale 2023 - 2025 entre la Collectivité européenne d'Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour le financement du fonctionnement et de l'investissement en faveur du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) ainsi que suit :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 296 000 €, répartie forfaitairement à hauteur de 432 000 € par an et pendant 3 ans,
- Une subvention d'investissement pour des travaux réalisés de 2023 à 2025, soit 300 000 € sur trois ans, faisant l'objet de versements d'un montant total de 100 000 € par an en 2023, 2024 et 2025.

Le CSRA est dédié au sport de haut niveau, à la formation et aux grandes manifestations. Installé au cœur de la plaine sportive de l'Illberg sur 3 ha, il bénéficie d'installations exceptionnelles d'une superficie de 13 000 m<sup>2</sup> (un plateau omnisports des terrains de jeux, une salle spécifique de gymnastique, un dojo, une salle de boxe/lutte, une salle d'escrime/tir à l'arc et une salle de musculation).

Un centre médical innovant et très complet, un restaurant, un centre d'hébergement (135 lits), un auditorium et plusieurs salles de réunions complètent ces installations. Il abrite également une antenne du CREPS de Strasbourg pour l'organisation de formations.

### **Le partenariat avec m2A de 2015 à 2022 :**

Après le transfert opéré par le Département du Haut-Rhin (propriétaire) en 2014 et la dissolution de l'association de gestion, m2A est devenue depuis le 1er janvier 2015 le seul gestionnaire du Centre Sportif Régional Alsace.

Le Département a continué depuis cette date à accompagner m2A dans la mise en œuvre de son projet de développement du Centre par plusieurs conventions-cadre ayant permis de verser au total entre 2015 et 2022 :

- 4,2 M€ (3,1 M€ en fonctionnement et 1,1 M€ en investissement),
- dont 900 000 € par la Collectivité européenne d'Alsace (700 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement) dans le cadre de la convention en cours et qui est arrivée à échéance fin 2022.

Ce soutien financier a permis d'accompagner le projet de développement du CSRA qui s'est articulé autour de 3 axes :

- un centre d'entraînement pour les sportifs : entraînement des clubs, stages, internat d'excellence sportive, développement d'actions avec le CREPS,
- un centre d'expertise avec un plateau médical de haut niveau, un centre de remise en forme permettant le suivi de la performance, la recherche appliquée et des conférences,
- un centre d'accueil pour les clubs, les comités sportifs, le mouvement sportif, l'université, l'accueil d'évènements, de compétitions et de tournois,

et qui a contribué à l'obtention du label « Terre de Jeux » et du label « Grand Insep » en 2021. De plus, le Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse a été déclaré centre de préparation olympique, pour les Jeux olympiques de 2024, à Paris (CPJ) pour plus de 20 disciplines.

Des délégations olympiques seront accueillies dans le cadre du stage pré-olympique organisé par Panam Sport Organization (organisation olympique continentale) qui regroupe les 41 pays des continents américains à l'exception du Canada, du Brésil et des Etats-Unis. Ce stage est ouvert du 14 juillet au 3 août 2024. Un quota de place par pays et par disciplines a d'ores et déjà été défini. La liste définitive des pays et leurs effectifs accueillis au Centre sportif sera connue au printemps 2024.

Par ailleurs, une délégation du comité paralympique chilien sera présente au centre sportif du 10 au 27 août 2024.

### **La nouvelle convention cadre triennale 2023-2025 :**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif et de la DM1 pour 2023, la reconduction de la convention pour 3 ans a été validée sur les bases suivantes :

- En fonctionnement : attribution d'une subvention globale de 1 296 000 € versée en trois fois, à raison d'un montant forfaitaire de 432 000 € par an en 2023, 2024 et 2025 ;
- En investissement : attribution de trois subventions pour une somme globale de 300 000 € sur trois ans, faisant l'objet de versements d'un montant total de 100 000 € par an en 2023, 2024 et 2025 après validation par la Collectivité européenne d'Alsace du programme des travaux annuels.

En contrepartie de ce partenariat financier, m2A :

- Propose la gratuité de l'auditorium aux comités départementaux pour l'organisation de leurs Assemblées Générales (avec toutefois vente par le CSRA de prestations de vin d'honneur/cocktail/repas) ;
- Propose la mise à disposition gracieuse des infrastructures sportives du CSRA pour l'organisation de 6 événements par an par des comités départementaux (exemple : championnats de France) avec consommations de prestations de restauration et d'hébergement ;
- Propose la mise à disposition gracieuse des salles de réunion pour l'administration de la Collectivité européenne d'Alsace à condition de consommation de prestations de restauration (café d'accueil et/ou repas...) ;
- Propose la mise à disposition gracieuse de salles de sport pour l'administration de la Collectivité européenne d'Alsace pour un volume de 2 créneaux de deux heures par semaine (hors vacances scolaires), soit 140 heures annuelles ;
- Met à disposition des collègues qui solliciteraient des créneaux horaires d'utilisation, les installations sportives du CSRA selon une tarification spécifique et adaptée,
- Faire mention du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnées.

Par ailleurs, m2A s'engage à développer de nouvelles missions en lien avec les compétences qu'exerce notre Collectivité :

- Mission d'accueil de stages via trois axes :
  - Axe 1 : exploiter l'atout du transfrontalier : crée des partenariats avec établissements Suisse et Allemand afin de favoriser les échanges dans le cadre de la conférence du Rhin Supérieur et en lien avec le schéma de coopération transfrontalière qui est en création à la Collectivité européenne d'Alsace ;
  - Axe 2 : participer à la cartographie et à la communication des échanges clubs et comités départementaux franco/suisse/allemand sur le territoire ;
  - Axe 3 : proposer une offre d'hébergement à tarification spécifique pour les séjours de classe de découverte pour les collégiens.
- Mission sport santé : Positionner la Maison Sport Santé comme un appui, dans son périmètre géographique d'intervention, pour la mise en œuvre et la suite opérationnelle sur le territoire des actions « boost ta forme » portées par la Collectivité européenne d'Alsace.
- Mission d'accompagnement des sportifs de haut-niveau et centre de ressource mutualisé pour les sportifs de haut-niveau : la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les collégiens inscrits sur liste espoirs du Ministère des Sports à travers le dispositif « Elsass Sport Compagnie ». Le CSRA se positionne comme une ressource pour intervenir auprès de ce public, tant dans l'accompagnement de leurs projets sportifs que dans l'accueil d'événements liés à ce dispositif sur site.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'octroyer à m2A, dans ce cadre, pour la période 2023-2025, tel que détaillé en annexe 1 du présent rapport :
  - une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 296 000 €, répartie forfaitairement à hauteur de 432 000 € par an,
  - une subvention d'investissement de 300 000 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés de 2023 à 2025, soit 100 000 € au titre des travaux de 2023, 100 000 € au titre des travaux de 2024 et 100 000 € au titre des travaux de 2025,
- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention cadre 2023-2025, jointe en annexe 2 du présent rapport, à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au titre de l'exploitation du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) ;
- de préciser que, sous réserve du vote des crédits dans le cadre de la décision modificative n° 2 budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P212</i>	<i>0001</i>	<i>P212E16</i>	<i>T80</i>	<i>(4581) 65-657358-282</i>	<i>1 296 000</i>
<i>P212</i>	<i>0001</i>	<i>P212E17</i>	<i>T81</i>	<i>(3297) 204 - 2324 -325</i>	<i>300 000 €</i>

et que les subventions seront versées selon les modalités définies dans la convention cadre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.